



ACADÉMIE
MAYOTTE

MINISTRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mamoudzou, le 20 août 2021

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Circonscription de Mamoudzou Centre

à

Mesdames et Messieurs les enseignants, e.s,
Mesdames et Messieurs personnels spécialisés,
Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,

Circonscription Mamoudzou Centre

Rue Saharangué
97600 Mamoudzou

IEN
Mireille JACQUES
Tél. : 0269619319

ce.97603520@ec-mayotte.fr

Note de service N°1 – Rentrée scolaire 2021-2022

A élargir par tous les personnels

Chaque note est émanée par tous les enseignants de l'école y compris les enseignants remplaçants, et autre personnel rattaché à l'école. Elle est conservée en archives.

Le verbe "réussir", dit mieux que tout autre la finalité profonde de l'École : la réussite de tous les élèves.

Ministre de l'EN - 9 novembre 2019

L'innovation et l'expérimentation sont donc une philosophie et une méthodologie, mais aussi une psychologie et un état d'esprit qui doivent être diffusés à tous les niveaux du système éducatif.

Extrait : L'école de la vie de Jean-Michel Blanquer

Il n'est ni simple, ni naturel, ni inné pour les enfants de devenir des apprenants en interaction avec l'enseignant. L'école doit donc se donner comme mission de construire l'autonomie propre de l'élève.

Briqette GONTHIER-MAURIN

Madame, Monsieur.

A toutes et à tous,

Je vous souhaite en mon nom et au nom de tous les membres de l'équipe de circonscription, un excellent début d'année scolaire. J'adresse la bienvenue et une bonne installation à ceux et celles qui sont nouvellement nommé-e-s dans la circonscription, aux directeurs d'école, aux professeur-e-s des écoles stagiaires et professeur-e-s des écoles contractuel-le-s, assistant-e-s et personnels intervenant dans les écoles.

Dans les 10 écoles que compte la circonscription de Mamoudzou Centre, nous partagerons une seule et même ambition. Confiants, avec les personnels et les familles, nous construirons ensemble, l'École de la réussite tel un idéal commun, grâce à des *Équipes de CIIOC*. Engagées et impliquées dans l'évolution de notre système éducatif, ces équipes seront capables de mener chaque élève au plus haut de son mérite et de son talent.

Pour cela nous mettrons l'accent au sein de la circonscription sur la formation et l'accompagnement à la carte. Valorisant ainsi la différenciation pédagogique, nous proposerons cette année 3 dispositifs de formation. En tenant compte des constats sur le terrain, chacun en fonction de ses besoins trouvera des réponses pédagogiques adaptées. Notre objectif sera de permettre à chaque enseignante, chaque enseignant d'être créatif, et d'acquérir de la consistance. Soit, l'expertise pédagogique nécessaire à la réalisation de ce projet commun en passant par l'innovation pédagogique.

C'est aussi grâce à la volonté humaniste de chacun que nous réussirons le défi de l'apprendre ensemble pour un mieux vivre ensemble. L'optimisme pédagogique posera les bases d'un contexte qui insuffle en chacun les capacités lui permettant d'atteindre ainsi l'objectif de démocratisation de l'accès au savoir et d'émancipation des futures générations. Tout ceci donnant alors du sens à l'indispensable collaboration et coopération.

Il demeure dès lors essentiel de connaître les objectifs nationaux fixés dans [la circulaire de rentrée](#), et les trois axes du [projet académique](#) : Sécuriser les apprentissages, Accompagner vers la réussite, Rayonner avec son environnement. Je mets également à votre disposition quelques éléments techniques pour vous aider à gérer au mieux dans votre fonctionnement au quotidien.

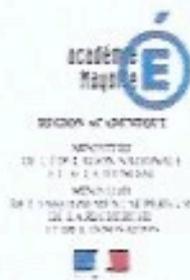
Bonne année scolaire à toutes et à tous.



Le circuit de l'information en circonscription

Note de service N° 2

Circonscription de Mamoudzou Centre



Circulation et transmission de l'information Règles administratives

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les personnels enseignants et non enseignants,
Mesdames et messieurs membres de l'équipe de circonscription,

Je vous remercie de prendre connaissance, et d'assurer dans le respect des règles établies, la circulation et la transmission de l'information.

Il demeure essentiel d'employer uniquement, pour toute communication professionnelle, qu'elle soit en direction des services ou en direction de collègues de travail, votre boîte électronique professionnelle (ac-mayotte.fr). Aucune donnée relative aux élèves, ne peut être échangée entre professionnels de l'éducation nationale en dehors de ce principe.

Secrétariat de la circonscription

La secrétaire, assistante de circonscription occupe une place centrale. Elle est en relation avec les directeurs-trices d'école, les enseignants et les services académiques.

Elle est au cœur de l'information qui est donnée à l'inspectrice. Ce qui lui permet de transmettre et d'informer par la suite les directeurs-trices sur les procédures à utiliser pour les remontées multiples d'information attendues. Elle recueille également les préoccupations des interlocuteurs (personnels enseignants, directeurs, et directrices d'école, parents, élus). En première ligne, elle tente de désamorcer les tensions en attendant la prise en charge par l'IEN. Toute information essentielle à porter à la connaissance de l'inspectrice et permettant d'assurer les missions de gestion, doit de fait être fournie à la secrétaire.

- ↪ Elle assure l'accueil téléphonique et présentiel dans la circonscription, elle traite ou oriente les demandes.
- ↪ Elle gère les remplacements en les plaçant selon les consignes de l'IEN à qui elle rend compte.
- ↪ Elle prévient les enseignants, selon le plan d'inspection de l'IEN.
- ↪ Elle assure le suivi des enquêtes, passant par la collecte des informations et des données (enquêtes de rentrée, carte scolaire, dossiers divers...).
- ↪ Elle assure le suivi des conséquences des mouvements de grève.

La gestion des remplacements est un acte éminemment administratif. Si les remplaçants (TR) sont affectés dans une école de rattachement, ils sont essentiellement à la disposition de l'IEN. Aussi, pour garantir l'efficacité de la gestion des remplacements, les directeurs-trices ne peuvent disposer sans accord préalable du secrétariat des TR rattachés à leur école pour leur attribuer une classe en cas d'absence d'un enseignant. Il est alors important de suivre la procédure.

Procédure en cas d'absences non prévues :

- L'enseignant appelle le/la directeur-trice qui donne l'information à la secrétaire.
- Le/la directeur-trice appelle le secrétariat ou l'IEN si besoin.
- La secrétaire a la responsabilité de la communication avec les remplaçants. C'est elle qui leur indique l'école où ils doivent se rendre dès lors que les directeurs auront informé de l'absence de leur collègue.
- Les TR étant à la disposition de l'ensemble des écoles de la circonscription, ils ne choisissent pas leur école d'affectation.

Procédure en cas d'absences prévisibles :

- Les formulaires sont à envoyer au secrétariat en respectant la chaîne hiérarchique et avec les justificatifs obligatoires. A savoir, les formulaires seront envoyés au directeur ou à la directrice.
- La secrétaire se charge de transmettre les documents à l'IEN, la DPE, et opère la saisie dans ARIA.

Le circuit de l'information en circonscription

Circulation des courriers – La voie hiérarchique

L'ACADÉMIQUE DE MAYOTTE

Le Vice-rectorat de Mayotte est devenu au 1er janvier 2020, un Rectorat et une Région Académique de plein exercice. (Loi école de la confiance du 26 juillet 2019 / Décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

Le Recteur, Directeur Académique des services départementaux de l'éducation nationale, Chancelier des universités, sous l'autorité des ministres chargés de l'éducation et de l'Enseignement supérieur, dirige les trois degrés d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur, et donc sur l'ensemble du personnel affecté dans les établissements d'enseignement et de services relevant de ses attributions. Il fixe les orientations stratégiques des politiques ministérielles d'éducation et d'enseignement supérieur et de recherche. Il dispose de services déconcentrés, placés sous l'autorité de la directrice académique adjoint des services de l'éducation nationale (IA-DAASEN).

Inspectrice d'académie, la Directrice Académique Adjoint des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (IA-DAASEN), prend par délégation du recteur les décisions concernant la structure pédagogique, la répartition des emplois des écoles et des collèges, la formation continue des personnels du premier degré.

LA CIRCONSCRIPTION

La circonscription de Mamoudzou Centre regroupe 10 écoles dans les secteurs de Cāvani, Doujani et M'Tsapéré.

L'inspectrice de l'Éducation nationale (IEN) est la supérieure hiérarchique directe des enseignants des écoles. Sa mission est de conseiller, accompagner, et inspecter, donner son avis sur le projet d'école adopté par le conseil d'école et les dispositifs de liaison école-collège.

Assistée par quatre conseillers pédagogiques, des maîtres formateurs, et du référent numérique, l'IEN organise la formation continue des enseignants placés sous sa responsabilité.

Le directeur ou la directrice d'école, veille au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation. Il(elle) est l'interlocuteur-trice de la mairie pour les dotations et achats de matériel pédagogique. C'est avec lui/elle qu'il faut voir pour, par exemple, commander via la mairie les outils pédagogiques que vous jugez indispensables à votre enseignement.

Comment écrire une lettre à un supérieur hiérarchique ?

La voie hiérarchique est celle qui retrace l'échelle des responsabilités dans l'administration. C'est l'ordre que tout agent de l'administration doit respecter en toute circonstance, tant pour l'accomplissement de leurs missions ou pour les décisions relatives à leur situation professionnelle.

Protégeant les personnels, cela permet au supérieur hiérarchique direct de vérifier si l'ensemble des pièces sont jointes. Elle permet en outre au destinataire d'avoir des informations supplémentaires sur la situation, la demande de l'intéressé via l'IEN. Ce qui permet également à l'IEN d'avoir connaissance de la demande de l'intéressé. Tout courrier se doit donc de respecter la voie hiérarchique, c'est à dire passer sous couvert de chacune des autorités intermédiaires.

Par ailleurs, s'il n'est pas le supérieur hiérarchique, incontestablement il fait partie de la chaîne hiérarchique, tout courrier devra alors être obligatoirement adressé au directeur ou à la directrice d'école qui a de fait, une autorité fonctionnelle.

Je vous demande aussi, de vous conformer aux consignes, pour chaque courrier que vous adresserez.

Si le courrier s'adresse à des autorités plus éloignées dans la chaîne de la hiérarchie, la voie hiérarchique doit commencer par le supérieur direct pour remonter jusqu'au destinataire. Chacune des autorités concernées devra être en mesure de formuler des observations ou, pour le moins, d'apposer la formule "Vu et transmis, le ..."

Exemple... Un courrier adressé à la DAASEN :

A Madame la Directrice Académique Adjointe des Services départementaux de l'Éducation Nationale
S/C Madame l'inspectrice de la Circonscription de Mamoudzou Centre
S/C Monsieur le Directeur / Madame la Directrice d'école de...

Exemple... Un courrier adressé à l'IEN :

A Madame l'inspectrice de la Circonscription de Mamoudzou Centre
S/C Monsieur le Directeur / Madame la Directrice d'école de...

Droits et obligations

Autorisations d'absence

Deux types d'autorisation d'absence

Pour toutes ces autorisations d'absence vous devez formuler obligatoirement, une demande au préalable à l'IEN en respectant les délais.

• Les autorisations de droit

Elles ne peuvent être refusées. La rémunération est maintenue.

Exemples :

- ☞ Examens médicaux
 - 7 examens obligatoires dans le cadre de la grossesse et ses suites.
 - Examens obligatoires dans le cadre de la surveillance médicale des agents (examen d'embauche, examen annuel, ...)

- ☞ Réunion d'information syndicale

Vous devez impérativement informer l'IEN de votre participation à la réunion 48h avant.

- ☞ Travaux d'une assemblée publique électorale (conseil municipal, départemental ou régional)

La demande d'autorisation d'absence est à envoyer obligatoirement au préalable à l'IEN, soit avant de quitter son école, pour participer :

- aux séances plénières,
- aux réunions des commissions en qualité de membre,
- aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où vous êtes désigné.

• Les autorisations facultatives

L'autorisation dite facultative n'est pas un droit. Ce sont des mesures de bienveillance qui relèvent de l'appréciation de l'autorité hiérarchique. De fait, la rémunération peut être maintenue ou non. Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'IEN en cas de besoin.

Exemple :

- ☞ Événements familiaux

- Mariage et Pacs.
- Décès ou maladie très grave du conjoint, des parents ou des enfants.
- Rentrée scolaire.

- ☞ Congé de maladie ordinaire.

- La demande est à envoyer à l'IEN, en respectant la chaîne hiérarchique. (Document en annexe)
- Les pièces justificatives accompagnant la demande doivent être communiquées au secrétariat de l'IEN au plus tôt et pour les volets 2 et 3 des arrêts de maladie ordinaire, dans les quarante-huit heures.

- ☞ Congé de maternité

Fonctionnaire ou contractuel, tout agent doit obligatoirement présenter un certificat médical établi lors du premier examen médical, pour bénéficier du congé de maternité. (Document en annexe)

Déclaration de grossesse

- Il est opportun d'envoyer la déclaration initiale de grossesse établie lors de la visite du 3^e mois à l'IEN. Cela permet d'anticiper l'organisation du service, notamment la gestion du remplacement de l'agent.

- Pour les agents contractuels, afin d'avoir droit aux autorisations d'absence pour les examens médicaux liés à la grossesse et ne pas se voir imputer des jours de carence en cas de congé de maladie, il faut avoir transmis un certificat médical de grossesse auprès de l'administration.

- ☞ Congé de paternité

A partir du 1^{er} juillet 2021, la durée du congé paternité et d'accueil du jeune enfant est fixée à 25 jours.

- 4 jours doivent obligatoirement être pris consécutivement et immédiatement après le congé de naissance de 3 jours.
- 21 jours doivent être pris dans les 6 mois suivant la naissance, de manière continue ou fractionnée en 2 périodes maximum d'au moins 5 jours chacune.

Comme abordé lors nos travaux en séminaire de directeurs l'an dernier, nous souhaitons optimiser notre action dans le cadre de l'accompagnement des équipes, notamment pour vous aider à gérer les situations éprouvantes dans vos écoles.

Nous vous apportons ici des réponses. Plus particulièrement, souhaitant mettre en œuvre une écoute active, nous réactivons cette année notre pôle ressource de circonscription, et notre cellule d'écoute. Notre souhait est de rester attentifs aux difficultés rencontrées dans l'exercice de votre métier.

Références :

- *Note de service n°2 - 30 septembre 2020 - Que faire en cas d'intrusion ? (Document joint)*
- *Fiche de remontée des incidents (Document joint : à compléter et à me retourner impérativement en cas d'incident :*
 - *IEN - mireille.jacques@ac-mayotte.fr + Secrétariat - ce.9760352d@ac-mayotte.fr)*
- *Intervention de madame SEJALON - Séminaire du 2 décembre 2020 :*
 - *Signalement et informations préoccupantes (Document joint)*



CIRCONSCRIPTION DE MAMOUDZOU CENTRE

Année scolaire 2021-2022

**GERER LES SITUATIONS COMPLEXES EN EQUIPE
AIDER / ACCOMPAGNER / SOUTENIR
LES ENSEIGNANTS ET LES ELEVES**

Table des matières

1.	La gestion des situations complexes en équipe : quels sont les avantages ?	3
2.	Quand peut-on parler de gestion de crise ?	3
3.	Que faire avant, pendant et après la crise ?	3
4.	Un pôle ressource de circonscription : pourquoi, pour qui et comment ?	3
5.	Une cellule d'écoute : pourquoi, pour qui et comment ?	3
6.	Le pôle ressource de circonscription : quelles finalités ?	4
7.	Qui est membre du pôle ressource de circonscription ?	4
8.	Comment fonctionne le pôle ressource de circonscription ?	4
9.	A quoi sert le pôle ressource de circonscription ?	4
10.	Comment activer la cellule d'écoute de l'académie : qui fait quoi ?	5
11.	Pourquoi activer la cellule d'écoute ?	5
12.	Quel est le rôle du directeur / de la directrice ?	6

1. La gestion des situations complexes en équipe : quels sont les avantages ?

- Rompre l'isolement et faire face aux situations complexes ensemble.
- Aider à faire face à un événement inhabituel provoquant un impact émotionnel.
- Permettre une analyse de la gravité d'une situation.
- Proposer une démarche à adapter en fonction de la situation.

2. Quand peut-on parler de gestion de crise ?

Lorsque la situation se caractérise par des faits ayant un retentissement sur la communauté éducative, et suscitant un émoi parmi ses membres :

- Déstabilisation de l'ensemble ou une partie de la communauté éducative, qui de fait ne se sent plus capable seul(e) ou en équipe de gérer une situation.
- Perte des repères habituels : prises de position divergente, les recettes jusque-là appliquées ne fonctionnent plus

3. Que faire avant, pendant et après la crise ?

Avant : Se préparer, prévenir la crise : il est important d'être sensibilisé(e) aux enjeux de sûreté et de sécurité

- ✓ Registres et documents obligatoires doivent être à jour (PPMS, DUERP,...).
- ✓ Définir les rôles et prérogatives de chaque membre de l'équipe.

Pendant : Agir, communiquer, accompagner

- ✓ Protéger – Alertar – Secourir
- ✓ Communiquer (informer les autorités hiérarchiques, rendre compte).
- ✓ Accompagner (Prise en charge des personnels et des élèves, porter plainte).

Après : Analyser

- ✓ A la demande de l'ITN
- ✓ Dans les semaines ou mois qui suivent l'évènement
- ✓ Analyser (expression du ressenti, les faits, analyse des faits, conclusions) – Ex. Retour d'expérience (RETEX)

4. Un pôle ressource de circonscription : pourquoi, pour qui et comment ?

- ✓ Pour les élèves et les enseignants.
- ✓ Permet de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.
- ✓ Permet la mise en cohérence des aides par l'analyse et la réflexion sur des problèmes complexes.
- ✓ Favorise les échanges.

5. Une cellule d'écoute : pourquoi, pour qui et comment ?

Accompagner la communauté scolaire afin de réduire les effets négatifs, pour donner suite à un événement traumatique. A destination de tous les personnels de l'Éducation nationale, qui pourraient avoir besoin d'une oreille attentive ou d'un soutien psychologique.

Il existe un dispositif d'écoute national joignable en permanence. Partenariat ministère de l'Éducation nationale, et MGFN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale) : dispositif d'écoute et de soutien psychologique à l'attention des personnels de l'Éducation nationale : accessible au numéro suivant : 0805 500 005, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, des conseillers sont à l'écoute 7 jours/7 et 24 h/24.

Une cellule d'écoute peut être activée dans l'académie (P.5)

6. Le pôle ressource de circonscription : quelles finalités ?

- ✓ Accompagner les enseignants et les élèves.
- ✓ Mettre en œuvre des actions de prévention et des aides spécialisées.
- ✓ Levier d'innovation.
- ✓ Favoriser le travail d'équipe.

« La loi n° 2013 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire. »

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe.

7. Qui est membre du pôle ressource de circonscription ?

En réponse aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école, l'IN sollicite et fédère (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, IAL, directeurs/trices d'école, enseignants référents, psychologues scolaires, coordonnateurs ULIS, ...) NB. Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à l'action.

8. Comment fonctionne le pôle ressource de circonscription ?

- ✓ L'IN pilote le pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants.
- ✓ Les membres travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

9. A quoi sert le pôle ressource de circonscription ?

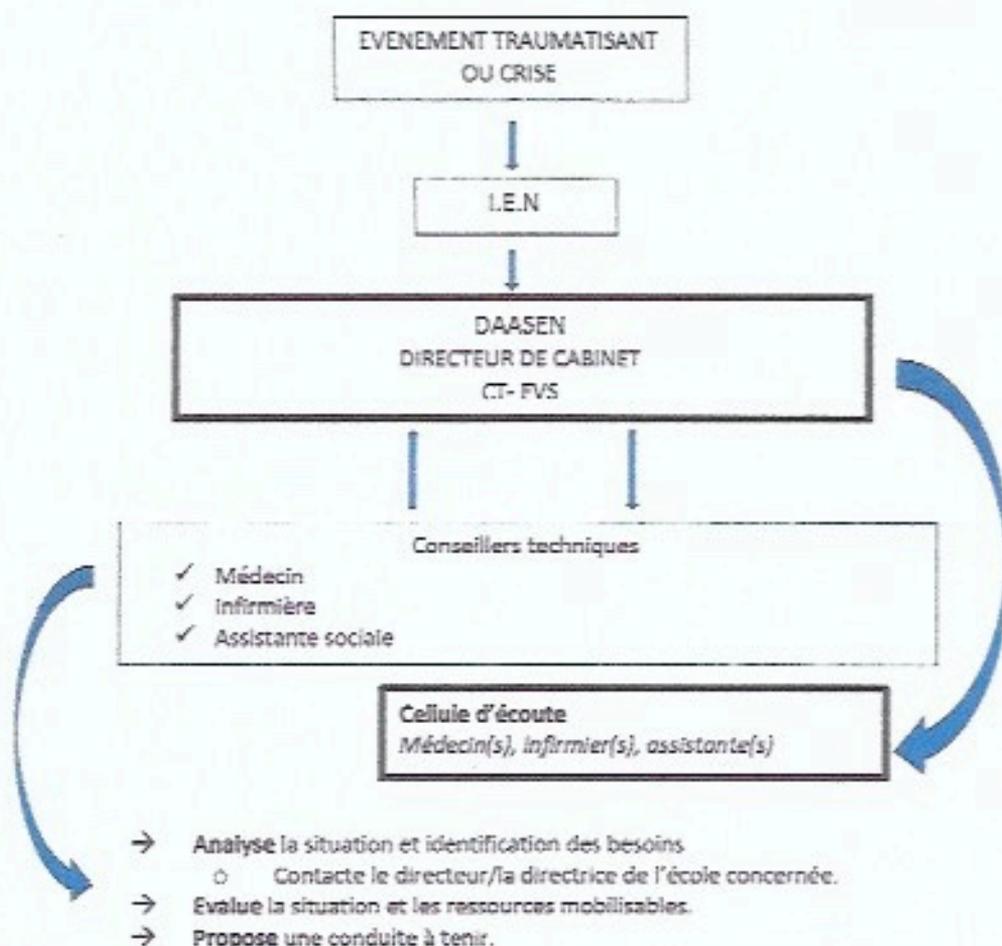
Aider les enseignants

- o Faire émerger et exprimer les difficultés.
- o Aider à analyser les difficultés et à les contextualiser.
- o Aider à repérer et prévenir les difficultés.
- o Accompagner pour faciliter l'accès aux informations les plus récentes relatives à la recherche.
- o Proposer des outils didactiques, pédagogiques et de gestion de classe.
- o Connaître les outils numériques adaptés.
- o Élaborer un plan d'accompagnement - Aider dans la formulation, la rédaction, le suivi des projets (PPRE, PAP, volet pédagogique du PPS...) – volet pédagogique
- o Coordonner des actions convergentes et ciblées pour trouver des réponses s'inscrivant dans une logique d'ensemble et collective

Aider les élèves

- o Analyser
 - o Faire émerger leurs représentations, comprendre leur démarche pour mieux les accompagner.
 - o Faire émerger et analyser ce qui fait obstacle (Leur rapport au savoir, les représentations construites tout au long de leur parcours scolaire, des contextes de classe, des méthodes utilisées précédemment)
- o Anticiper, prévenir la difficulté
 - o Analyser pour comprendre ce qui fait obstacle à l'apprentissage
 - o Comprendre la perception qu'ils ont des apprentissages à faire, leur motivation, l'estime de soi, les idées négatives.
- o Avoir une connaissance didactique fine afin de repérer ce qui fait obstacle quant aux notions à enseigner.
- o Repérer les élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers, (difficultés d'ordre cognitif, relationnel, comportemental ou physique, avec des troubles des apprentissages.

10. Comment activer la cellule d'écoute de l'académie : qui fait quoi ?



La cellule d'écoute, conseille et soutient, est à disposition de la communauté scolaire.

- Apporte un soutien technique.
- Réévalue la situation et au besoin ajuste le dispositif.
- Rend compte de l'évolution de la situation à la DAASEN.

11. Pourquoi activer la cellule d'écoute ?

- Événement potentiellement traumatisant :
 - ✓ Décès d'un élève ou d'un adulte, brutal, dans ou hors de l'école.
 - ✓ Décès par maladie d'un élève.
 - ✓ Tentative de suicide.
- Événement entraînant une crise (au sein de la communauté éducative)
 - ✓ Fait ayant un retentissement.
 - ✓ Fait déstabilisant l'ensemble ou partie de la communauté.
 - ✓ Événement qui par son impact fait perdre ses repères habituels
 - Risque de décompensation d'un groupe, de contagion psychologique, de passage à l'acte.

NB. La cellule d'écoute fixe le cadre de son intervention en liaison avec le directeur /la directrice (Qui fait quoi ? Avec qui ? Comment ? Où ?)

12. Quel est le rôle du directeur / de la directrice ?

(En liaison avec la cellule d'écoute)

- Fixer le cadre avec les adultes et la communauté éducative.
 - ✓ Repérer les personnels les plus en difficulté et leur proposer l'aide de la cellule d'écoute.
 - ✓ Informer les personnels absents.
 - ✓ Faire le bilan de la journée (Programmer une réunion avec les personnels)
- Gérer les actions auprès des élèves
 - ✓ Rassurer, canaliser, ...
- Gérer les actions auprès des familles.

Circonscription de Mamoudzou Centre cc.9760352d@ac-mayotte.fr		
Inspectrice de l'Éducation Nationale	Mireille JACQUES	mireille.jacques@ac-mayotte.fr 0639 69 62 44
Secrétariat	Soiffa ALI	0639 29 77 51
	Oufrani ALI	0639 07 80 50
Référent sécurité circonscription Instituteur Animateur Informatique (IAI)	Ahmed ATTOUMANI	Ahmed.Attoumani@ac-mayotte.fr 0639 69 75 67
Conseillère Pédagogique	Antibati ABDOU	antibati.abdou@ac-mayotte.fr 0639 65 34 27
Conseiller Pédagogique	Abdou MOHAMADI SAÏD	di-whoo@hotmail.fr 0639 99 60 58
Conseiller Pédagogique	Anziz DJOUMOI TSIMPOU	djoumoianziz@gmail.com 0639 23 60 06
Conseiller Pédagogique	Eddy Olivier THIMON	Eddy-Olivier.Thimon@ac-mayotte.fr 0639 64 92 66

Formation prévue en circonscription (2021-2022) : « Questions de sécurité et de sûreté »

Intervenante : Madame Alexandra LE ROHELLEC - Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST).
Alexandra.le-Rohellec@ac-mayotte.fr

Cette formation est organisée par école durant la période 1 : du 30 octobre 2021 au 15 janvier 2022.

Durée de la formation pour chaque école (Animation pédagogique) : 2h00 (Soit le mercredi, soit le samedi).

NB. Le 30 octobre 2021 : Conférence pédagogique (Circonscription Mamoudzou Centre)

Planning par secteur :

- 1) Écoles de Doujani (1 / 2 / Maternelle).
- 2) École de M'Tsapéré Bonovo.
- 3) Écoles de Cavani (Briqueterie / Stade / Jardin Fleuri / Sud 1 et 2 / Sud Maternelle).

Le directeur ou directrice indiquera la date retenue pour son école par mail : mireille.jacques@ac-mayotte.fr / [Alexandra Le-Rohellec@ac-mayotte.fr](mailto:Alexandra.Le-Rohellec@ac-mayotte.fr).

CIRCULAIRE DE RENTREE

A lire et à avoir lors de notre conférence pédagogique prévue le 30 octobre 2021 de 8h00 à 11h00.

NB. La Conférence pédagogique est obligatoire pour tous les enseignants et personnels rattachés à la circonscription

L'École est la colonne vertébrale de la République, son berceau et le lieu de construction de son avenir. Elle en partage les défis, la force et les promesses. L'année scolaire 2020-2021 a vu l'École de la République être, une nouvelle fois, confrontée à deux crises majeures : la crise sanitaire et la menace terroriste, avec l'assassinat par un terroriste islamiste de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie.

Face à ces événements, l'École de la République a fait la preuve de son unité et de sa capacité à réagir face à l'imprévu. Incarnée par chaque personnel de l'éducation nationale, elle est restée fidèle à sa promesse : celle de permettre à chaque enfant, sur tout le territoire, de s'épanouir et de déployer toutes ses potentialités, pour qu'il soit, à l'âge adulte, un citoyen libre et éclairé, c'est-à-dire doté d'esprit critique et conscient de partager une destinée commune avec le reste de la société française. Elle a, plus que jamais, transmis à chaque enfant et jeune de notre pays savoirs, compétences et valeurs. Alors que la situation sanitaire constitue une véritable catastrophe éducative à l'échelle mondiale, la France fait partie des pays dont les écoles ont été le moins fermées. À chaque fois que des fermetures ont dû être décidées, les équipes ont mis en place une continuité pédagogique pour la poursuite des apprentissages. La sécurité sanitaire de l'espace scolaire a été préservée grâce au respect par tous d'un protocole sanitaire exigeant et par le déploiement de la stratégie « Tester, alerter, protéger ». Nous pouvons donc être fiers de cette réussite collective, et je tiens à en remercier chacun et chacune d'entre vous.

La rentrée 2021 devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables et permettre de retrouver des modalités d'enseignement dans des conditions aussi normales que possible pour tous les élèves et les professeurs. En pratique, sous réserve de la situation sanitaire locale, les cours devraient reprendre en présence pour tous les élèves. Nous devons toutefois continuer à nous préparer à toutes les éventualités à l'échelle des politiques académiques. Toutes les écoles et tous les établissements mettront donc en place un plan de continuité pédagogique sur la base des plans déjà publiés au niveau national, pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan devra comporter un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique.

L'année scolaire 2021-2022 doit nous permettre de consolider quatre dimensions essentielles de notre « maison commune » :

- L'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- L'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
- L'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ;
- L'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Cette affirmation du rôle de l'École de la République est indissociable de la poursuite de la revalorisation du service public de l'éducation nationale et de ses personnels. Ce sont ainsi 700 millions de crédits de rémunération supplémentaires qui sont attribués en 2022, après 400 millions en 2021. Elle peut aussi s'appuyer sur le nouveau périmètre de notre ministère, qui permet d'articuler les politiques publiques en matière d'éducation, de jeunesse et de sports, créant des synergies inédites pour accompagner les différents temps de l'élève. Ensemble, c'est notre École que nous rebâtissons, au service de la réussite des élèves et de l'unité de notre société.

1. L'École de la République, lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général

L'objectif premier de l'École est de garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides pour permettre ensuite aux élèves de choisir la voie qui leur correspond le mieux. C'est pour servir cet objectif que nous avons placé, depuis 2017, l'école primaire au cœur de notre action. Les enquêtes internationales comme nationales avaient en effet montré une baisse régulière des élèves en français, ainsi qu'en mathématiques depuis 25 ans. L'instruction obligatoire à 3 ans, instituée par la loi Pour une École de la confiance, la priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire, adossée aux Plans français et mathématiques, et la publication des repères et attendus de progression à destination des professeurs ont d'ores et déjà permis d'inverser cette tendance et d'engager l'élévation du niveau de connaissances et de compétences des élèves, comme en témoignent les évaluations d'entrée en 6e. Enfin, les professeurs comme les inspecteurs ont désormais à leur disposition une série de guides thématiques sur l'apprentissage des fondamentaux, élaborés en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale, sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Ces guides seront d'ailleurs remis à tout nouveau professeur des écoles à compter de la rentrée 2021.

Le contexte sanitaire que notre pays connaît depuis plus d'un an impose de poursuivre le travail remarquable mené par les professeurs autour des axes suivants.

Adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire

Lors de la crise sanitaire que nous avons traversée, tous les élèves n'ont pas été confrontés à la même situation : certains ont été empêchés, du fait de la Covid, de se rendre en classe pendant plusieurs semaines. D'autres ont été une large partie de l'année en

enseignement hybride, notamment au lycée, mais aussi au collège. Il est donc indispensable, sans perdre de vue les objectifs d'acquisition, d'adapter les parcours d'apprentissage à la situation objective des élèves. Les évaluations nationales de début CP, mi-CP, CE1, 6e, CAP et 2de constituent des points de repères inédits et permettent, grâce à quatre années de recul, de mieux identifier les forces et les fragilités des élèves. Améliorées chaque année à partir du retour des professeurs, elles constituent un point d'appui pour les échanges avec les parents. Elles sont également un appui pédagogique important pour chaque professeur comme pour les équipes pédagogiques, et leurs résultats doivent faire l'objet d'un travail d'appropriation collectif à l'échelle de l'école, du collège ou du lycée. Dans les autres niveaux, des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs afin de les aider à mieux cerner les besoins de leurs élèves.

En outre, une attention particulière devra être accordée aux années charnières : les dispositifs Je rentre au CP et Je rentre en 6e, qui ont porté leurs fruits, doivent désormais être systématisés.

Donner la priorité à la lecture

La période du confinement a montré l'urgence collective de la lecture, que le président de la République a retenue comme grande cause nationale : il s'agit d'un enjeu essentiel d'apprentissage, d'enrichissement du vocabulaire, de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, de construction de soi, de réflexion, de développement de son imaginaire, d'épanouissement individuel et, in fine, d'égalité des chances. Or, 50 % des élèves entrent en 6e sans savoir lire de manière fluide à l'oral. **Il nous appartient collectivement de redonner le goût de la lecture** : par la lecture d'histoires quotidiennes en maternelle, et l'encouragement de la lecture par les parents à la maison (prêts de livres) ; par la pratique quotidienne de la lecture orale ou silencieuse systématique en classe à l'école élémentaire, notamment avec le Quart d'heure lecture qui doit être instauré ou développé partout où c'est possible ; par l'invitation à une pratique régulière de la lecture au collège et au lycée. Le nouveau programme d'enseignement à l'école maternelle vise également à permettre l'enrichissement du lexique, la première structuration de la syntaxe et, par conséquent, de la réflexion qui lui est associée.

Poursuivre le redressement du niveau en mathématiques

Les enquêtes Timss ont montré que les élèves français avaient, en 4e, le niveau des élèves de 5e en 1995. Cette situation a eu des répercussions sur le goût des élèves pour cette discipline. La mise en œuvre du Plan mathématiques à l'école primaire, dès 2018, puis au collège et au lycée, complétée par la réforme du lycée et la consolidation de la spécialité mathématiques, commence à porter ses fruits. **Il nous appartient collectivement, en cette nouvelle année, de poursuivre cette dynamique en exposant les élèves aux quatre opérations dès les débuts de l'école élémentaire, en valorisant systématiquement la résolution de problèmes et en cultivant le goût des mathématiques par le développement des labos de maths au collège et au lycée dans l'esprit du rapport Villani-Torossian.**

Parachever la réforme des lycées

Les élèves se sont massivement emparés de la réforme du lycée général et technologique, notamment de la possibilité de choisir des spécialités différentes, comme de la transformation de la voie professionnelle, dont le chef-d'œuvre constitue le point d'orgue valorisant. L'objectif de cette double réforme est de permettre aux élèves, dotés de fondements solides acquis à l'école primaire et au collège, de choisir une voie d'excellence qui leur convienne. L'année 2021-2022 sera donc l'année de la consolidation de la réforme du lycée général et technologique, qui s'enrichira d'une spécialité éducation physique, pratiques et cultures sportives. Elle sera aussi l'année du parachèvement de la transformation de la voie professionnelle, avec la poursuite du déploiement des CAP en trois ans et l'évolution du baccalauréat professionnel. L'extension des familles de métiers permet ainsi aux élèves de construire progressivement leurs choix en seconde professionnelle avant de se spécialiser. La diversité des métiers est préservée, et l'excellence de la voie professionnelle, renforcée. Enfin, en terminale professionnelle, les établissements pourront notamment expérimenter un enseignement de philosophie, permettant d'ouvrir leurs élèves à de nouveaux champs disciplinaires.

Développer les compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de Pix

La maîtrise par chaque élève des compétences numériques est aujourd'hui devenue essentielle pour lui permettre d'agir en citoyen éclairé, d'avoir une vie sociale épanouie, comme de s'insérer professionnellement. Dans cette optique, après une adaptation en 2020-2021 rendue nécessaire par le contexte sanitaire, la généralisation du dispositif Pix sera reprise en 2021-2022, avec l'organisation :

- Des parcours Pix de rentrée permettant d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves de tous les niveaux d'enseignement du cycle 4 et du lycée ;
- De la certification des compétences numériques, qui sera obligatoire pour les élèves des classes de 3e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP, ainsi que pour les étudiants en dernière année des formations de STS et CPGÉ dispensées en lycée public et privé sous contrat.

Inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires

Les vacances, notamment l'été, constituent un indispensable temps de repos pour les élèves comme pour leurs professeurs. Elles sont aussi une période pendant laquelle les inégalités sociales se creusent. La crise sanitaire, qui a contraint de nombreux élèves à rester chez eux pendant les vacances, nous a conduits en 2020 à lancer les **Vacances apprenantes**. Près d'un million d'enfants ont ainsi pu bénéficier soit de dispositifs scolaires (École ouverte, Stages de réussite), soit de dispositifs d'accueil (accueil scolaire, colonies de vacances) dont la dimension pédagogique a été affirmée. Cette action est désormais pérennisée, permettant ainsi de conjuguer repos et adaptation des apprentissages et de réduire les inégalités scolaires.

Renforcer l'activité physique

La crise sanitaire a conduit de nombreux jeunes à diminuer leurs activités physiques ou à en réduire la diversité. Il est cependant essentiel, pour des raisons de santé physique et d'équilibre personnel, d'encourager les élèves à pratiquer une activité physique régulière, la perspective des Jeux olympiques de 2024 constituant un facteur de motivation pour de nombreux jeunes. Le regroupement, au sein de notre ministère, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports offre des perspectives inédites.

Dans le premier degré, la mise en place des 30 minutes d'activité physique quotidienne, qui se déploie dans de très nombreuses écoles, a vocation à être généralisée. Dans le second degré, l'inventivité remarquable des professeurs d'EPS a permis, en dépit des contraintes, d'offrir aux élèves une pratique sportive diversifiée. L'année qui s'ouvre devrait permettre de retrouver toutes les potentialités des installations sportives, mais aussi de redynamiser les associations sportives coordonnées par les fédérations scolaires. Enfin, la mise en place du Pass'Sport permettra aux jeunes qui le souhaitent de développer leurs aptitudes dans des conditions privilégiées, permettant ainsi d'établir une continuité dans la vie sportive de l'élève. L'École de la République tiendra ainsi, après plusieurs années d'efforts, sa promesse, aussi bien en termes d'acquisitions de savoirs fondamentaux, que d'adaptations aux compétences exigées dans le monde contemporain.

2. L'École, lieu où se construit le respect de l'autre, fondé sur les valeurs de la République et une culture humaniste

Les élèves font, à l'École de la République, l'expérience quotidienne de l'égalité, du respect, de la possibilité d'être eux-mêmes par l'application d'une règle commune qui préserve leur liberté de conscience et celle des autres, leur garantit un égal enseignement, leur ouvre les mêmes perspectives, les prépare à exercer les mêmes droits et devoirs. Cette formation d'individus libres, éclairés, égaux et fraternels n'est pas désincarnée ou théorique : tout élève en bénéficie chaque jour dans l'espace scolaire comme public.

Ceci n'est possible que parce que les professeurs incarnent, font vivre et transmettent les principes et valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que la laïcité, qui rend possible le plein déploiement des trois autres. Afin que les équipes disposent des ressources nécessaires, outre le vademecum sur la laïcité, élaboré par le Conseil des sages de la laïcité, un guide sur l'idée républicaine, rassemblant des textes fondamentaux en la matière, ainsi que des ressources pédagogiques, seront diffusés à l'ensemble des établissements à la rentrée. En outre, l'éducation aux médias et à l'information, essentielle pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, sera également renforcée, avec notamment de nouvelles ressources développées par le ministère et le Clemi.

Au-delà de ces principes, c'est en fait la culture humaniste, fondée sur l'idée que chacun doit trouver sa place dans la société, et par conséquent dans l'École, qui est au cœur de notre modèle de transmission.

C'est cette culture humaniste commune, parce qu'elle élève l'individu et l'affranchit de ses préjugés, que l'École de la République promeut. L'éducation artistique et culturelle et la promotion des langues et cultures de l'Antiquité sont au cœur de cette transmission.

C'est pour cette raison que, depuis quatre ans, nous distribuons à tous les élèves de CM2, chaque année, les Fables de La Fontaine, afin de les accompagner pendant l'été et de préparer leur entrée au collège, mais aussi de leur permettre, par la découverte de ces textes éternels, qui pourront les marquer pour le reste de leur vie, d'enrichir leur réflexion et leur sensibilité poétique. Cette continuité école-collège par l'étude de certaines fables sera cette année renforcée.

C'est également pour cette raison que j'ai décidé, à compter de cette rentrée, de conforter la promotion des langues et cultures de l'Antiquité en ouvrant l'option français et culture antique en 6e, notamment dans les collèges les plus défavorisés. C'est enfin autour de cette même volonté humaniste que le président de la République a annoncé l'extension du Pass Culture à compter de début 2022 à tous les élèves de la 4e à la terminale, à travers une double part, individuelle et collective, destinée à favoriser leur accès à la culture et à construire leur autonomie en la matière. Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, les professeurs auront des moyens inédits pour permettre à leurs élèves de développer leur culture artistique. L'objectif 100 % éducation artistique et culturelle devrait, grâce à cette mobilisation sans précédent, être atteint en 2021-2022.

Dans cette perspective, chaque établissement est invité à organiser une rentrée en musique, en s'appuyant sur la chorale de l'établissement ou les actions menées avec des partenaires comme les Orchestres à l'école. Placer la rentrée sous le sceau des arts, et notamment de la musique, offre aux élèves la perspective d'une reprise collective et joyeuse.

Le rapport à l'altérité, au fondement du contrat social, implique aussi une ouverture sur l'étranger. En cette année marquée par la présidence française de l'Union européenne, je souhaite donc que l'Europe, son histoire, sa construction et ses valeurs, fassent l'objet d'actions pédagogiques renforcées. Cette présidence sera aussi l'occasion de nouer des partenariats scolaires avec les pays de l'UE et de promouvoir des actions dans les écoles et les établissements pour faire vivre et célébrer l'Europe (appel à projets PFUE 2022, célébrons l'Europe !). Un Guide des possibles accompagnera le déploiement de cette année scolaire européenne. Entre décembre 2021 et juin 2022, le calendrier sera jalonné d'événements qui seront aussi l'occasion de mettre en avant au niveau européen le savoir-faire de notre institution et de ses acteurs de terrain.

L'enseignement des langues poursuivra, au même titre, sa consolidation dans le cadre du Plan langues mis en place depuis 2018. Avec les collectivités territoriales, nous allons notamment encourager la découverte des langues dès le premier degré dans le cadre du Plan mercredi, avec un effort particulier sur les langues régionales qui font partie de notre patrimoine culturel vivant.

Le respect de l'autre suppose en outre de lutter ensemble, sans répit, contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme ou de harcèlement. Chaque rectorat organise donc un carré régalien au sein de ses équipes pour analyser et agir en matière de sécurité et de respect des valeurs de la République. En pratique, les rectorats disposent déjà d'équipes constituées en matière de lutte contre le harcèlement, qui vont connaître une nouvelle impulsion dans le cadre de la généralisation du programme Phare ainsi que des équipes Valeurs de la République, qui devront être renforcées en tant que de besoin.

Les recteurs devront également consolider, par une coordination académique renforcée, le réseau des équipes en charge de la prévention et du suivi des violences scolaires, instaurées dans les départements dans le cadre du Plan de lutte contre les violences scolaires lancé à la rentrée 2019. Enfin, les rectorats devront établir des équipes pour assurer le contrôle des établissements hors contrat, ainsi que des élèves instruits dans la famille. L'ensemble de ces quatre pôles, constitutif du carré régalien, sera coordonné et suivi par un cadre académique placé sous l'autorité directe du recteur.

Enfin, il ne saurait y avoir de respect de l'autre et de tout autre sans l'éducation au développement durable, qui permet d'appréhender la complexité des grands enjeux contemporains en partant de la transition climatique. A cet effet, depuis 2019, l'action de l'École a changé de nature et d'ampleur, notamment avec la mise en place des éco-délégués et le déploiement d'un réseau partenarial étendu. L'élection des premiers, leur accompagnement et leur implication dans les activités des établissements doivent être systématiques au collège et au lycée, et encouragés en CMI et CM2. La structuration du second est une condition majeure de la qualité et de l'égalité d'accès à cette éducation. Les élèves font l'expérience de ce corpus de principes et de valeurs à travers leur engagement personnel et collectif : des éco-délégués au Service national universel, qui poursuit son déploiement, des conseils de vie collégienne aux conseils de vie lycéenne, cet engagement doit être encouragé et valorisé, parce qu'il constitue un vecteur d'épanouissement et d'unité collective.

3. L'École, un lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la réalisation de l'École inclusive

Pour que l'École de la République soit notre maison commune, il faut que chacun y ait sa place, et que la destinée individuelle de nos élèves ne soit pas subordonnée à leur lieu de naissance ou de scolarisation. La promesse républicaine exige de notre part que nous poursuivions sur la voie de la réduction des inégalités et du déploiement d'une réelle égalité des chances.

Depuis 2017, beaucoup a été fait en la matière au service de l'égalité des chances, aussi bien en éducation prioritaire, qui fait pour la première fois l'objet d'un secrétariat d'État dédié, que dans les territoires ruraux : le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ s'étend désormais aux grandes sections, avec une nouvelle accélération en cette rentrée, tandis qu'ailleurs, les mêmes classes seront, d'ici 2022 et sur tout le territoire, limitées à 24 élèves.

L'accompagnement scolaire a également été renforcé, notamment au collège, avec le dispositif Devoirs faits, qui s'est enrichi d'une nouvelle dimension avec le développement des Devoirs faits à la maison, permettant notamment aux jeunes des milieux ruraux de bénéficier d'une aide aux devoirs à distance lorsque les transports scolaires ne leur permettent pas de rester au collège. Un collégien sur trois, et près d'un sur deux en éducation prioritaire, en bénéficie. Parallèlement, les conditions d'apprentissage ont également été améliorées, avec la distribution de petits déjeuners dans les écoles défavorisées, qui va connaître une accélération à la rentrée, l'ouverture d'Internats d'excellence (1 500 nouvelles places d'ici la rentrée 2022) et la revalorisation des bourses. Enfin, l'ensemble des dispositifs trouvent une consolidation particulière dans les Cités éducatives, qui convoquent des moyens inédits dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, autour du chef d'établissement, et associant l'ensemble des acteurs (éducation nationale, Agence nationale de la cohésion territoriale, autres services de l'État, collectivités territoriales, associations). Ce sont désormais 126 Cités éducatives qui bénéficient à plus de 700 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 24 ans, soit un tiers des jeunes qui vivent dans les quartiers concernés. Leur déploiement se poursuivra en 2022 pour atteindre 200 Cités éducatives sur toute la France. Ces mesures, si elles ont fait la preuve de leur efficacité, ne suffisent cependant pas. Il nous faut renforcer la mixité sociale des établissements pour permettre à nos élèves de faire l'expérience de leur communauté de destin. C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer la mixité sociale des établissements les plus favorisés, en priorisant les dérogations au titre des demandes de bourses, notamment à destination des lycées les plus favorisés, et en développant la multi-sectorisation des collèges et des lycées. Parallèlement, nous poursuivrons une politique volontariste d'attractivité des établissements les moins favorisés.

L'accueil de tous les élèves implique également que notre École soit réellement inclusive. En quelques années, un chemin considérable a été parcouru, et l'École de la République a su, une nouvelle fois, se transformer au service de ses élèves, avec plus de 380 000 enfants en situation de handicap accueillis et plus de 100 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) désormais recrutés. Nous pouvons être fiers d'avoir fait émerger un véritable service public de l'École inclusive. Ce service public sera consolidé à la rentrée 2021 avec l'achèvement du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sur 100 % du territoire et la poursuite de la revalorisation des conditions d'exercice des AESH. Une attention particulière devra être portée à la relation avec les familles, avec la mise en place systématique d'échanges avec les parents à l'occasion d'une nouvelle scolarisation, afin que la communauté éducative soit pleinement consciente des besoins de l'enfant.

Enfin, l'École se doit de veiller et de contribuer à la santé physique et psychique des élèves, grâce à l'investissement des professionnels de santé scolaire, des psychologues de l'éducation nationale, mais aussi des assistants sociaux. L'action de l'éducation nationale en la matière devra se concentrer notamment sur trois dimensions : d'une part, la réalisation des visites médicales obligatoires, afin de mieux détecter et prévenir les violences à caractère sexuel ; d'autre part, l'accompagnement et le soutien aux élèves dont la santé psychique a été fragilisée par la crise sanitaire et ses conséquences ; enfin, la réalisation de l'École promotrice de santé. Cette dernière dimension est essentielle, en ce qu'elle permet une approche globale de l'ensemble des actions menées au profit de la santé et du bien-être des élèves : conseil, visites médicales, éducation à l'alimentation, etc.

4. L'École, un lieu fondé sur un collectif soudé

L'École tient ses promesses. Mais elle ne les tient que grâce aux femmes et aux hommes qui la fondent, lui dédient leur vie professionnelle et s'y investissent avec passion pour la réussite de leurs élèves. Chaque Français et Française a été reconnaissant à l'École et à ses membres d'avoir su relever le défi de la crise sanitaire, d'avoir permis la continuité des apprentissages et l'accueil des élèves dans des conditions sanitaires optimales. Cette réussite, la France la doit à tous les personnels qui participent au service public de l'enseignement. Je voudrais, une nouvelle fois, en remercier chacun d'entre vous au nom de tous nos concitoyens.

Nous avons tenu grâce à la solidité de nos liens et à l'unité des équipes éducatives. C'est pourquoi, dans le droit fil des 12 engagements du Grenelle de l'éducation, je souhaite que cette unité collective puisse être valorisée et renforcée, à la fois en termes d'accompagnement, avec notamment la mise en place d'une réelle politique d'action culturelle et sociale, et en termes de formation, avec l'adaptation de notre offre et le développement de la formation entre pairs, dont les Plans mathématiques et français ont montré la richesse.

Je souhaite également que les projets d'école ou d'établissement soient revitalisés, dans un contexte global de simplification de leurs modalités de pilotage. Le projet d'école ou d'établissement offre la possibilité de fédérer les élèves et la communauté éducative autour d'enjeux communs et d'inscrire l'action de l'école dans le territoire.

Enfin, l'année 2021-2022 verra une nouvelle consolidation du rôle et des conditions d'exercice des directeurs et directrices d'école. Plus de 600 équivalents temps plein seront consacrés à l'augmentation des décharges, dont le respect devra être garanti, leur autonomie sera renforcée, notamment pour le pilotage des 108 heures, et de nouveaux travaux dans le cadre du Grenelle de l'éducation permettront de mieux reconnaître leurs missions.

Au travers du Grenelle de l'éducation, c'est l'attention à chacun qui est consacrée par la personnalisation des parcours et la prise en compte de chaque situation particulière grâce au dialogue et à l'esprit d'équipe.

Telles sont les orientations pour cette nouvelle rentrée, pour que chacun, élève comme professeur, s'épanouisse à l'abri de notre maison commune. La République se consolide et prend toute sa force d'abord et avant tout par l'École.

Le ministre de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel BLANQUER

